Huitième année. — N° 348 — On s'abonne aux Bureaux du Journal, 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS, et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 8 MAI 1915

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

Les Françaises pendant la guerre. Ce qu'elles font. Ce qu'on fait pour elles.

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.

La directrice reçoit le mercredi après-midi.

Pendant la durée de la guerre LA FRANÇAISE *sera vendue au n° 0.05 au lieu de 0.10.*

La revanche de la femme

Sous le titre « L'Unique supériorité » nous avons un jour reconnu ici que la nature, tant invoquée dans les discussions sur l'égalité des sexes, a réellement accordé à l'homme un avantage sur la femme, mais un seul : le pouvoir de la rendre mère malgré elle. Nous avons constaté alors, que la civilisation, au lieu de s'appliquer à combattre ce privilège barbare par une juste conception des rapports des sexes, l'a au contraire servi.

Nous voulons dire aujourd'hui comment, en vertu de la même conception, elle s'est acharnée à dépouiller la femme de l'avantage que la nature équitable lui attribue en revanche sur l'homme. La nature donne à la femme, et seulement à la femme, l'enfant. Ce bien commun aux deux êtres qui se sont unis, la femme, de par la nature, peut, s'il lui plaît, en frustrer l'homme, renier sa collaboration dans la conception, la repousser ensuite. Réfléchissez qu'il suffirait d'une entente des femmes pour qu'aucun homme n'eût jamais le bénéfice de sa paternité. Le nouvel être qui le continue, qui est fait à son image autant qu'à l'image de la mère, la nature ne lui donne aucun moyen de prouver qu'il est son bien, ni de le posséder si la femme veut le lui dérober.

Dira-t-on que c'est encore à son avantage : qu'il peut ainsi laisser à la femme la charge de l'enfant et ne vivre que pour lui-même?

D'accord. Cependant pourquoi la loi de l'homme a-t-elle pris le soin de déposséder la mère, d'assurer au père la propriété de l'enfant ?

Pourquoi l'organisation économique des sociétés ne permet-elle point à la femme de vivre et de faire vivre l'enfant sans le secours de l'homme ?

Serait-ce parce que, défiante de l'instinct paternel, la Société a voulu attacher l'homme à l'enfant en donnant au père toutes les responsabilités morales et matérielles envers le petit ?

Allons donc ! La loi, lorsqu'elle interdit la recherche de la paternité ou ne l'autorise que pour la rendre, par ses réserves, à peu près impossible : les mœurs lorsqu'elles approuvent, encouragent le libertinage masculin, se soucient-elles de l'enfant ?

L'homme n'est-il pas libre de créer sans aucune responsabilité, sans aucune déconsidération, autant d'enfants qu'il lui plaît.

Et pourquoi, au contraire, le mépris de l'opinion accable-t-il les mères hors la loi, si ce n'est pour ôter aux femmes toute velléité de maternité libre ?

La convention légale et morale des rapports des sexes est telle que l'homme peut à son gré abandonner totalement l'enfant à la mère ou se l'approprier totalement. Elle est telle que la mère ne peut d'aucune façon, garder sur l'homme le privilège que la nature lui confère.

Dans le mariage la loi lui prend son petit, dès qu'il voit le jour, pour le livrer au père. Et hors du mariage la morale publique, l'ordre économique lui interdisent d'être mère : la morale qui marquera d'une tare elle et l'enfant ; l'ordre économique, dépréciateur, restricteur du travail des femmes qui ne lui permettra point de gagner deux vies.

La meilleure ressource des mères illégitimes est d'implorer, de tromper ou de menacer l'homme pour qu'il rende l'honneur à elles et à l'enfant et qu'il les nourrisse.

Car il ne faut pas s'y tromper, ce cadeau royal que la nature fait uniquement à la femme, la société sait le prix qu'il a pour le père autant que pour la mère, et, pour tous deux, quelle joie est en lui.

Soucieuse avant tout du principe d'autorité absolue, d'après lequel elle s'est primitivement façonnée, ayant choisi l'homme comme représentant de ce principe, elle a voulu que rien ne pût, des biens de ce monde, échapper à sa domination, rester sous celle d'un pouvoir dissident. Elle n'admet point que la femme puisse abuser, contre le père du pouvoir que la nature lui donne, de voler à l'homme sa part du petit. Pour plus de sûreté, elle, Société, vole la part de la mère pour enrichir son favori.

Ces réflexions conduisent tout droit à mesurer l'erreur de ceux qui, se croyant ses défenseurs, tendent à déposséder la femme de son grand privilège naturel en dépréciant la maternité, en la traitant comme un mal dont il faut se défendre, et dont on peut, à volonté, se délivrer dès qu'il se produit.

Vous connaissez le cliché : « la femme n'est point un animal de reproduction » au nom duquel on prêche la stérilité volontaire et l'avortement. Si mal comprise, si mal traitée qu'elle ait été, c'est la maternité qui a fait dans le passé toute la force de la femme. C'est parce que la femme « donne » l'enfant à l'homme et au monde que des compensations lui ont rendu en partie ce qu'on lui prenait de sa liberté. Si vous détruisez le prestige de la maternité, c'est atteindre le plus sûr prestige de la femme.

Et c'est au nom de la maternité, non point contre elle, que doit se faire la réforme indispensable de la condition féminine.

Jane Misme.

NOTES D'ACTUALITÉ

Courage civil. — Un dessinateur célèbre qui aime à jouer les Catons, lança, il y a quelques temps, une légende meurtrière sur la vertu des braves gens de l'arrière. Sur quoi, après qu'on se fut récrié, quelqu'un remarqua que ça devenait bien difficile, non pas de tenir, mais d'*être* « civil », car si l'on porte beau, si l'on affirme que « tout va bien » on est accusé de compter pour rien les souffrances des autres ; on voit bien que vous n'y êtes pas ! » Si l'on gémit, on est soupçonné de « ne pas tenir », injure vraiment cruelle et si souvent gratuite!

J'ai conté l'autre fois *comment* les femmes des champs avaient « tenu », et c'est en-ore d'elles et de tous ceux qui sont restés près de la terre que m'ont été rapportés dernièrement des traits qu'il me faut dire ici, pour défendre notre honneur civil, puisqu'on l'attaque.

On connaît la charge délicieuse et touchante qui représente une pauvre vieille rentrant dans sa maison, autour de laquelle tombent des marmites, et répondant au « poilu » qui s'en étonne : — « Que voulez-vous, militaire, on n'est bien que chez soi! » Elle a été vécue, sans doute, bien des fois, mais jamais si exactement que dans l'histoire authentique que me narrait, hier, un général anglais.

Entre les obus alliés et boches, là-bas, dans cette zone de feu et de sang qui fut la douce frontière de Belgique, une petite chaumière se tapit dans un repli de terrain. On ne sait comment *elle ne fut jamais touchée*. La guerre finira peut-être sans qu'elle le soit, et ce ne sera point le seul miracle qui confondra notre raison. Là, une paysanne habite avec ses six enfants dont l'aîné a huit ans et le plus jeune six semaines. Nos amis la voient aller et venir avec les gosses qui ramassent les shrapnells et tous ces singuliers joujoux qui leur tombent du ciel. Et le général, un jour, dit à l'intrépide :

— Pourquoi restez-vous là ? Il vous est facile de traverser nos lignes et de gagner un pays plus hospitalier. Vous y serez secourue.

Elle le regarde et répond doucement avec un peu de honte.

— Monsieur, si je quitte tout ce que j'ai, je deviendrai une réfugiée... je ne veux pas devenir une réfugiée.

Elle ne se savait pas héroïque, certes, pas plus que les paysans, ses voisins, qui, dans cette région, sottent « nuit pour accomplir leur tâche, car il ont tout envisagé, sauf la possibilité de laisser la terre en friche. Cela c'est l'inadmissible et alors, comme on les voit trop, le jour, ils attendent l'ombre, propice au crime lorsque le monde n'est pas renversé, pour faire leur œuvre éternelle de vie.

Dans d'autres quartiers d'où la rafale s'est retirée, ils « tiennent » aussi, les civils de la terre, et, s'ils courent moins de danger, ils rencontrent des obstacles auxquels, véritablement, ils ne sont pas habitués. Faut-il le dire ? Hélas, le cœur saigne en songeant aux tombes qui font de certains champs un vaste cimetière. Respect aux morts! Les foules émues, qui se pressent aux jours commémoratifs dans nos vastes nécropoles ne marquent pas plus de reconnaissance à nos héros tombés que ces paisibles laboureurs qu'on peut voir, à 50 kilomètres de Paris, poussant la charrue *autour* du saint ossuaire. N'est-ce point, en vérité, pour que nous continuions à vivre qu'ils sont morts?

Et puisque *La Française* elle-même! est obligée de reconnaître que certaines femmes ne donnent pas l'exemple qu'elles devraient, il est réconfortant de méditer cette jolie histoire venue tout droit du pays de Rabelais.

C'est un petit village du Loir-et-Cher où il n'est plus d'agriculteurs et que les femmes gouvernent. Elles ont donc entrepris tous les travaux agricoles en formant une sorte de coopérative ou de mutualité. Mais voici qu'en ce patriarcat comme en toute chose humaine, advint quelque relâche. Il y en eut qui se fatiguèrent de travailler pour les autres, et dont la courte vue ne distinguait pas que les autres travaillaient pour elles ; il y eut des paresseuses, des révoltées... et la saison des semailles arriva. Alors, les sages tinrent conseil et prirent parti, et chaque matin, les chaumières qui ne s'ouvraient pas pour fournir une semeuse, furent assiégées par la troupe des cultivatrices qui criant, qui chantant firent assavoir aux folles, que si elles ne venaient pas aux champs, sur le champ, ensemencer comme il se doit, la bonne terre labourée, la terre ne leur devrait rien et il n'y aurait point de moisson pour elles.

Et elles y allèrent bien entendu, et vous voyez bien que tout ne va pas mal, à l'arrière, et qu'en somme, on tient et on tiendra !

Odette Bussard.

LA PROPAGANDE FRANÇAISE
PAR LES FEMMES

La Française, grâce au concours empressé de l'Union des Femmes de Genève et d'autres sociétés féministes, grâce au dévoûment de sa jeune et active collaboratrice Mlle Marthe Pattez, vient d'organiser une série de conférences en Suisse, la première, croyons-nous, que les féministes françaises y feront depuis le début de la guerre. Mlle Marthe Pattez parlera à Genève, le 11 mai, de « La Parisienne pendant la guerre ». Cette conférence sera donnée au profit des réfugiés français et belges que l'hospitalité Suisse a si largement accueillis. Elle se répétera en d'autres villes de la Confédération et en premier lieu à Neufchatel.

ATELIERS D'APPRENTISSAGE
de LA FRANÇAISE

Notre atelier de typographie s'ouvrira sans remise lundi prochain, 10 mai, 257, rue Saint-Honoré.

Quelques places restent encore vacantes, pour lesquelles on peut venir se faire inscrire le lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 7 heures, 17, rue de l'Annonciation.

Autour du Congrès de La Haye

Echos du Congrès

Nous n'avons encore d'autres nouvelles du Congrès de La Haye que les dépêches publiées par le *Temps* et que nous reproduisons.

(Numéro du 29 avril)

Le Congrès international féministe a été ouvert hier, dans la salle du Jardin zoologique. Un millier de déléguées sont présentes, en majorité des Hollandaises, plus 50 Américaines, 35 Allemandes, 15 Autri, chiennes, 15 Suédoises, 12 Norvégiennes 2 Anglaises, 1 Russe, 1 Turque. Aucune Française n'est venue.

Le règlement du débat interdit toute discussion sur les causes de la guerre, les responsabilités des belligérants et la manière de faire la guerre.

Mme Genoli, Italienne, a prononcé en français un discours où elle a excusé ses compatriotes qui n'ont pas osé traverser l'Allemagne, de crainte d'être arrêtées, vu l'imminence des hostilités. Mlle Glucklich, Autrichienne, a affirmé l'opposition féministe à toute annexion territoriale par la force.

Miss Adams, de Chicago, a été élue présidente du Comité international.

Plusieurs Américaines s'étonnant de l'abstention des Françaises, on veut demander la lecture publique de la protestation des femmes françaises que le Comité organisateur prétend n'avoir pas reçue.

(Numéro du 30 avril)

Le Congrès international des femmes, qui s'est ouvert mardi à La Haye, a commencé par une réception de déléguées, suivie d'une séance publique.

Les pays suivants sont représentés : la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Italie, l'Espagne, la Hollande, le Danemark, la Norvège, la Suède et les Etats-Unis.

Par suite de l'interruption du trafic maritime entre l'Angleterre et la Hollande, quatre déléguées britanniques seulement étaient présentes. Celles-ci avaient déjà participé aux préliminaires du Congrès. Vingt autres déléguées britanniques n'ont pu venir.

Les Allemandes ont également rencontré des difficultés, et le nombre de leurs déléguées est moindre que celui prévu. Aucune déléguée de France n'est venue.

Le Comité exécutif de la section britannique du Congrès a fait paraître le communiqué suivant :

« Il n'est pas dans l'intention de celles qui ont eu l'idée de réunir ce Congrès de demander la paix actuellement, ni de discuter les termes d'une paix qui mettrait fin aux hostilités, — tâche qui est évidemment au-dessus de leur force, — ni de réclamer une « paix à tout prix ». Au contraire, tout ce qui concerne les responsabilités et la conduite de la guerre actuelle sera rayé des ordres du jour. Les membres du Congrès trouveront une base commune de discussion en examinant les principes sur lesquels une paix permanente pourrait être édifiée une fois que la guerre sera terminée. »

(Numéro du 1er mai)

A la deuxième séance du Congrès féministe, la résolution touchant l'arbitrage obligatoire entre les nations a provoqué une vive discussion. La déléguée allemande, Mme Stœker, a protesté en disant que les femmes allemandes refusent d'adhérer à la proposition. Une vive émotion s'en est suivie. Mme Schwimmer, déléguée hongroise, a défendu éloquemment la proposition et a dit que la force et la violence ne sauraient toujours primer le droit dont la supériorité doit être définitivement établie dans les conflits internationaux par l'arbitrage obligatoire. Elle a fait, aux applaudissements de la majorité des congressistes, une peinture tragique des atrocités commises par la soldatesque. Les congressistes allemandes ont protesté en rappelant que le règlement du Congrès interdisait toute allusion aux événements actuels.

De nombreuses congressistes regrettent l'abstention des Françaises et assurent que des voix éloquentes françaises auraient facilement conquis les sympathies du Congrès.

(Numéro du 2 mai)

Le Congrès international des femmes a voté l'ordre du jour suivant :

« Nous, femmes, appartenant à différents partis, confessions ou nationalités, unies dans ce Congrès, éprouvons une chaude sympathie pour les souffrances de tous ceux qui, sous le fardeau de la guerre, travaillent et combattent pour leurs patries, sans distinction de nationalités, parce que tous les peuples engagés dans la guerre actuelle sont persuadés que cette guerre n'est pas une guerre d'agression, mais une guerre uniquement entreprise pour la défense de leur existence nationale.

« Nous, femmes, réunies au Congrès international, faisons appel aux gouvernements du monde pour qu'ils mettent fin à l'effusion du sang et entament des négociations de paix. »

Les différents orateurs ont insisté pour que la paix soit durable, et, par conséquent, fondée sur les principes des résolutions adoptées par le Congrès.

Une congressiste belge a fait remarquer que les déléguées de Belgique demandent une paix durable qui rétablisse la paix et la prospérité de leur pays.

Il a été finalement décidé d'insérer dans l'ordre du jour ci-dessus les mots : « paix par la justice ».

(Numéro du 3 mai)

Le Congrès féministe a été clos après des discussions vaines et sans intérêt, le bureau ayant refusé de donner lecture d'une éloquente lettre des femmes françaises, dont l'abstention avait provoqué des commentaires fâcheusement tendancieux. Les correspondants de la presse française présents formulèrent une protestation contre un pareil manquement à l'impartialité. Les explications du bureau furent telles que les journalistes hollandais, américains et belges se solidarisèrent avec leurs collègues français pour protester contre l'attitude peu digne des dirigeantes du Congrès international féminin.

Le Gouvernement Britannique et le Congrès

A la Chambre des Communes, le Ministre de l'Intérieur a fait, à l'occasion de la participation des femmes anglaises au Congrès pacifiste de La Haye, une déclaration qui confirme la ligne de conduite invariable du gouvernement anglais dans la question de la paix.

Un député avait posé la question suivante :

« A quelles raisons le gouvernement a-t-il obéi, en réduisant par sélection le nombre des dames devant se rendre au Congrès féminin international qui va se tenir à La Haye en faveur de la paix ? »

Le Ministre de l'Intérieur a répondu :

« Le ministère de la Guerre considère comme dangereux qu'un aussi grand nombre de personnes (180 avaient été désignées) assistent à une conférence pour la paix si près du champ de bataille, dans une région où les agents de l'ennemi déploient tant d'activité pour la recherche de toutes informations possibles relatives à notre armée et à notre flotte.

« Des passeports n'ont donc été accordés qu'à un petit nombre de dames représentant les diverses organisations.

« Ces déléguées ne représentent du reste en aucune manière le gouvernement, qui n'a pas le moindre désir d'encourager les Congrès internationaux dans les circonstances actuelles. » (*Applaudissements.*)

Réponse de Miss Fell à Mme Adam

Nous avons inséré dans le dernier numéro, sur la demande de « La Croisade Française » une lettre de Miss Fell à Mme Adam et la réponse de Mme Adam. Miss Fell nous communique aujourd'hui une lettre qu'elle adresse au *Daily Mail* qui, le premier, a publié les deux précédentes et nous prie de la publier aussi. Nous le faisons d'autant plus volontiers que nous n'avons jamais mis en doute les intentions de nos amies anglaises.

La lettre de Mme Adam aurait dû être adressée au Congrès de La Haye et non à moi, car elle était une réponse au programme élaboré par les femmes hollandaises qui ont pris l'initiative d'organiser ce Congrès pendant la guerre, plutôt qu'une réponse à la lettre par laquelle j'ai demandé une entrevue à Mme Adam, pour discuter avec elle l'opportunité d'envoyer des déléguées françaises à La Haye. Mme Adam ne m'ayant pas accordé cette entrevue, n'avait donc aucune idée de ce qu'étaient mes opinions personnelles sur le programme envoyé par les femmes hollandaises aux femmes des autres pays. Si elle les avait connues, elle aurait su que je suis absolument d'accord avec elle et les femmes françaises que j'ai vues, qui rejettent le projet d'un armistice ayant pour but de discuter les conditions de paix en ce moment.

Une paix prématurée ne pourrait aboutir qu'à un *statu quo ante bellum* qui ne délivrerait pas l'Europe de la rivalité des armements et de leurs charges, pas plus que de la crainte de nouvelles guerres et qui ne garantirait pas l'indépendance des petits Etats. Un tel dénouement de cette guerre ne peut qu'être rejeté par tout esprit raisonnable regardant les faits bien en face.

J'ai accepté avec plaisir la mission d'interviewer les femmes françaises au sujet du Congrès parce que je suis convaincue que le but du Congrès était de créer un mouvement international des femmes pour travailler à l'abolition de la force armée dans les relations entre peuples civilisés, pour lutter contre le principe trop souvent admis de « l'inévitable antagonisme des intérêts internationaux » et de « l'immuable nature humaine ». Il est impossible de croire qu'une femme quelconque puisse désirer de jamais revoir l'Europe supportant de telles douleurs et traversant de telles tragédies. Les femmes qui se rendent le plus complètement compte de l'amertume et de l'horreur de la guerre — surtout dans les pays envahis — devront être à la tête de tout le mouvement qui pourra s'organiser en vue d'établir une paix *non-armée* entre les peuples civilisés.

Les femmes françaises, sauf dans un seul cas, m'ont témoigné la plus grande courtoisie et se sont montrées prêtes à discuter les résolutions du Congrès de la Haye au point de vue de leurs mérites intrinsèques. La proposition concernant l'armistice a été rejetée à l'unanimité et je participe à cette condamnation générale. Il est regrettable qu'un pareil article, certain en quelque sorte d'empêcher le développement d'un mouvement féminin pour la justice, la raison et la liberté, ait jamais été rédigé...

Plusieurs des femmes très connues des Etats-Unis d'Amérique devaient venir à ce Congrès et ont couru pour ce faire des risques personnels. Je considère comme un véritable désastre que les femmes françaises — je juge d'après celles dont j'ai fait la connaissance — n'aient pas cru devoir se joindre à elles, car aucun Congrès ne saurait réussir sans la pensée et la coopération françaises.

Tout en restant en complète sympathie avec l'idée et l'utilité d'un mouvement féminin, je refuse, ainsi que la « Society for international Right » de m'associer à aucune demande d'armistice ou de paix prématurée et instable.

J'insiste sur la publication de cette lettre, celle de Mme Adam ayant reçu une si grande publicité.

Veuillez agréer, etc.,

ELLINOR FELL
Secrétaire Honoraire
de la Society for International Right
47, Victoria Street, London, S. W.

Nouvelles Protestations

De l'Union Fraternelle des Femmes

L'Union Fraternelle des Femmes — présidente Mme Amélie Hammer, secrétaire générale, Mme François Raspail — a refusé, comme les autres groupements féministes, de se faire représenter au Congrès féminin de la paix, à La Haye ; considérant : que la paix ne devra être signée qu'après le *triomphe total* des peuples unis pour la défense du droit ; qu'assister à ce Congrès serait, de la part des Femmes françaises, une trahison envers les héros qui, depuis huit mois, soutiennent avec tant de courage et d'héroïsme une lutte sans égale dans l'histoire ; qu'enfin respectueuses de la consigne si bien formulée par le Président du Conseil, elles aussi tiendront « *jusqu'au bout* ».

De Miss Christabel Pankhurst

Miss Christabel Pankhurst a adressé au *Temps* la lettre suivante :

« Je vous serais reconnaissante de vouloir bien établir dans le *Temps* que moi, Christabel Pankhurst, contrairement à ma jeune sœur Sylvia, suis complètement d'accord avec ma mère pour désapprouver le Congrès des femmes en Hollande.

« C'est ma mère et moi qui dirigeons la politique des suffragettes de Grande-Bretagne, ma sœur appartenant à un mouvement distinct et séparé. Ma mère et moi, d'accord avec presque toutes mes compatriotes, partageons les idées si noblement exprimées par le Conseil national des femmes de France, Mme Juliette Adam et d'autres femmes françaises.

« Nous croyons que pour les femmes, pour l'ensemble de l'humanité, pour la liberté et la beauté, cette guerre doit être poursuivie jusqu'à ce que le militarisme allemand ait été détruit et qu'une domination allemande en Europe soit devenue impossible.

« Ma mère et moi sommes enthousiastes de l'alliance franco-britannique, que nous considérons comme infiniment précieuse pour notre pays et pour la France. Nous croyons qu'elle est une des plus fortes garanties de la paix future dans le monde.

« Que chaque femme, des deux côtés de la Manche, soit elle-même un lien entre nos deux pays ; que par son amour pour les deux pays elle renforce la belle alliance qui nous unit !

« Veuillez, etc. »

Impressions de la Presse française

Ainsi que nous l'avions prévu, ce Congrès a été peu favorablement apprécié par les journaux de France.

La plupart se sont contentés de le dénoncer comme un acte puéril et maladroit. *Le Temps*, dans un article intitulé « Autour d'un Congrès », signé H. de M., et d'une

ironie très appuyée, plaisante longuement ce qu'il appelle un « geste d'humour ». Il constate que « les mères et les épouses de France ont décliné l'invitation ».

Monsieur R. de M..., qui a tant d'esprit est injuste, en oubliant de joindre aux mères et aux épouses les célibataires de France, qui n'ont pas davantage accepté l'invitation.

Tout de même, Monsieur R. de M. a trop d'esprit. Jugez-en :

Ces dames se proposent de mettre les gouvernements des pays belligérants en demeure de faire connaître les conditions auxquelles ils seraient disposés à faire la paix ; elles lanceront un appel en faveur d'un armistice et protesteront contre les horreurs de la guerre, en réclamant l'attribution aux femmes des droits politiques qui leur permettraient d'exercer leur influence au moment des crises internationales. On le voit, les occasions de sourire ne manqueront pas à ce Congrès, et pour peu que ces motions soient défendues avec l'éloquence un peu spéciale propre aux suffragettes anglaises, cela pourrait s'accentuer en une note de franche gaieté...

L'aventure ne manque pas de drôlerie, et d'avance elle crée bien l'atmosphère particulière dans laquelle doit se dérouler ce Congrès, où des femmes se proposent de faire la leçon aux gouvernements et de dicter leur devoir aux nations...

Cela dure ainsi pendant cent lignes en petits caractères. C'est beaucoup moins drôle que l'auteur n'imagine.

Nous ne relèverons, après cet article, que celui qui nous est adressé avec une lettre attristée par une de nos lectrices, Mme Caroline Armfield, et que M. Maurice Spronck, député de Paris, a publiée dans *le Courrier du Centre*, sous le titre les « Amazones du Kaiser ».

On devine par ce titre la tendance de l'article. Nous réprouvons vivement les accusations de M. Maurice Spronck. Et nous rougissons pour les hommes de notre pays des grossières injures qu'il ne craint point d'adresser à des femmes qu'il ne connaît point, sans quoi il saurait que toutes ont fait leurs preuves d'intelligence et de dévouement. On se croirait, avec M. R. de M. et M. Maurice Spronck, revenu aux beaux jours de naguère, où toutes les prétentions féminines à une action sociale quelconque étaient accueillies par la blague ou l'insulte.

Les organisatrices du Congrès de la Haye ont, à notre avis, commis une erreur ; nous les en avons prévenues ici dès la première annonce de leur Congrès. Et les échos du Congrès que nous reproduisons ci-dessus semblent malheureusement confirmer nos prévisions. Personne n'a le droit de leur reprocher autre chose. Et oserait-on dire que les hommes se sont montrés exempts de la même erreur ? Si nous reproduisons un fragment de l'article de M. Spronck, ce n'est certes point pour nous associer à sa pensée. Mais il n'est pas, croyons-nous, inutile d'appeler l'attention de nos amies, trop disposées à s'unir aux manifestations pacifistes fomentées en ce moment de toutes parts, sur des réflexions de ce genre.

En somme, n'envisageriez-vous pas comme possible et même comme probable, que ce prochain Congrès pacifiste de la Haye ne fût qu'une manœuvre de plus dans le jeu de l'Allemagne ?

Avant la guerre, il était déjà bizarre que la propagande en faveur de l'Internationale et du désarmement se fît toujours de notre côté, et jamais de l'autre côté du Rhin, toujours contre le militarisme et le chauvinisme français, jamais contre le militarisme et le chauvinisme germaniques.

Pendant les premières semaines de la guerre, quand il semblait que Guillaume II allait écraser le monde du poids de son épée, il était non moins curieux de voir comment les apôtres de la fraternité universelle étaient subitement devenus muets. Dès que la guerre apparut moins favorable aux visées de l'impérialisme teuton, il fut de plus en plus intéressant de constater que les mystiques de la paix s'éveillaient de leur léthargie. Aujourd'hui, on dirait que leur réveil est complet, qu'ils se préparent à reprendre toute leur ancienne autorité. C'est là un phénomène excessivement remarquable.

D'autant plus remarquable que, au moment précis où des dames au cœur tendre et au zèle tumultueux, renforcées d'ailleurs d'équipes masculines dévouées à la même besogne, essaient de persuader aux Français, aux Anglais et aux Russes de déposer leurs armes, les journaux allemands, comme la *Gazette de la Croix*, prêchent à leurs lecteurs que l'Allemagne ne conduit pas ses opérations militaires avec assez d'énergie, et qu'elle se préoccupe trop de respecter le droit des gens. La piraterie des sous-marins est trop molle ; les incendies et les assassinats des zeppelins manquent d'ampleur. Et ce n'est jamais à Berlin que l'on conseille de racrocher les fusils aux râteliers et de remiser les canons dans les arsenaux !

Seulement, à l'heure présente, après expérience faite, il sera plus malaisé que jadis de nous rendre dupes de cette vieille tactique !

Les Anglaises au Congrès

M. R. de M. a publié le 4 mai, dans *le Temps*, un nouvel article dont nous extrayons ce qui suit :

Il a suffi d'un peu de sincérité pour fixer à cette manifestation sa véritable portée, alors que tout avait été minutieusement disposé pour donner le change aux âmes sensibles. De quoi s'agissait-il ? Sous prétexte de réclamer la paix plus ou moins immédiate, quelques féministes de pays neutres encadraient des déléguées allemandes et autrichiennes pour attester aux yeux de tous que même après les atrocités commises en son nom, la nation allemande peut encore se glorifier de maintenir ses contacts intellectuels, moraux et sociaux, avec les autres nations. Cela devait se terminer très cordialement par le vote d'un ordre du jour réclamant la paix à tout prix, qui eût absous en fait l'Allemagne de tous ses crimes. Cet ordre du jour a bien été adopté, en stipulant, toutefois, que la paix à conclure devra impliquer la « justice » ; mais avant qu'on en vînt à donner ce grand coup d'épée dans l'eau, quelqu'un troubla la fête.

A en croire les journaux anglais, c'est une féministe d'outre-Manche qui a sauvé le congrès de la banalité et du ridicule. Miss Amy Lillington se dressa tout à coup pour proclamer la grande vérité, que tout ce qu'elle avait entendu affirmer ne constituait que des « platitudes ». Et secouant d'importance ses collègues neutres, l'aimable suffragette s'écria : « Vous concluez que les femmes sont contre la guerre ? Je vous dis, moi, que les femmes sont tout autant pour la guerre que les hommes. Pour chaque femme en Angleterre qui désire la paix, il y en a mille qui voudraient aller se battre en France, si cela leur était possible. Voilà ce que pensent les femmes anglaises ; voilà ce que sentent les suffragettes anglaises ! »

Ce fut une tempête dans la salle, et la congressiste officiellement désignée pour traduire en allemand le speech de miss Amy Lillington refusa de répéter ces énergiques paroles dans la langue de Goethe. Cela n'a aucune importance, car il est bien certain que le discours de la suffragette anglaise est le seul de tout le congrès qui sera universellement compris...

Cela prouve que l'on connaît mal les suffragettes. Parce qu'il leur arrive de briser les vitres, de boxer les « policemen », de cravacher des ministres et d'incendier des monuments, on les suppose incapables de raison et de bons sens. C'est une erreur, confessons-le ; mais la faute en est aux suffragettes elles mêmes, qui négligèrent de faire entendre clairement qu'elles parleraient à la Haye comme doivent parler des mères, des femmes ou des sœurs de soldats.

On a vu par la protestation de miss Pankhurst que toutes « les Suffragettes » n'ont pas cru devoir se rendre au Congrès même pour y protester. Et d'autre part des « Suffragistes » anglaises qui ne brisent jamais rien et ne boxent personne y assistaient. La part prise par des femmes à cette manifestation ne fut dictée à chacune que par son sentiment personnel. L'unité d'action des grands groupements féministes n'ayant point à fonctionner à ce propos.

Nos lecteurs ont vu dans nos précédents numéros que les Françaises qui se sont abstenues de prendre part au Congrès, non seulement désapprouvaient certains articles de son programme, mais le fait du Congrès lui-même.

Remercîments des Féministes françaises

Nous devons ici de vifs remercîments à une éminente et fervente Française, originaire de Hollande, Mme Frenkel de Jong van Beek e Donk, grâce à qui la protestation française a pu être connue à La Haye.

Les organisatrices du Congrès, on l'a vu, ont refusé de la lire publiquement ; nous avions prévu cette abstention, notre texte contrevenant nécessairement à la neutralité du Congrès. Aussi avions-nous pris soin d'assurer par ailleurs, autant que possible, la publicité de notre manifeste. Le numéro de *La Française* qui le contenait avait été envoyé à chacune des organisatrices.

De plus, trois cents numéros avaient été adressés à une Société féministe « le Bureau national du Travail Féminin », resté à l'écart de l'organisation du Congrès, dont la directrice, par les soins de Mme Frenkel de Jong van Beek e Donk, avait bien voulu accepter d'en assurer la distribution. Notre *Française* est-elle arrivée à temps malgré l'interruption des communications entre l'Angleterre et la Hollande qui assuraient les courriers, nous ne le savons encore. En tout cas toujours grâce à notre amie, le correspondant parisien du journal de la Haye *Le Telegraaf* avait télégraphié le manifeste traduit en hollandais à son journal. Et Mme Frenkel de Jong van Beek e Donk, avait écrit de tous côtés pour protester en son nom et signaler notre protestation.

On voit que de toute façon et dès le premier jour l'existence de cette protestation était connue des congressistes : que Mme De Jong van Beek e Donk en soit chaudement remerciée ici.

LA GUERRE A L'ALCOOL

Premières Victoires
Pour que d'autres suivent
la Nation entière doit mobiliser

(*Suite*)

La discussion qui a abouti à l'interdiction de l'absinthe avait été en somme assez nette, et était venue assez rapidement à sa conclusion. Tout autre fut celle sur la limitation du nombre des débits de boissons, le conflit des opinions et, hélas, des intérêts, empêtra à tel point le débat, qu'en cinq ou six longues séances on ne parvint pas à élaborer une loi précise et stable ; celle qui est issue de cette préparation laborieuse est compliquée de tant d'amendements, de contre-amendements, de restrictions, de spécialisations, qu'on est tenté de plaindre les juristes chargés de l'appliquer, et qu'on redoute de deviner des ruses, des espoirs de fraude, embusqués à ses tournants.

Cependant, cette discussion a permis deux constatations utiles : d'abord les représentants du sexe fort ont enfin compris l'urgence de la lutte anti-alcoolique, et l'entreprennent un peu plus qu'en intention ; ensuite la preuve est faite que la destruction de l'alcoolisme *n'est pas une chose simple*, et ne peut être obtenue par des moyens simplistes.

Sans doute, les anti-alcoolistes ne s'embarrassent guère de ces fameuses questions d'indemnités, de pertes pécuniaires qui jouent un si grand rôle dans les débats parlementaires. Même on peut s'étonner qu'à l'heure où tous les cœurs s'élèvent au-dessus des mesquineries de la vie matérielle, il y ait encore des hommes qui se préoccupent moins du salut de la Patrie, que des intérêts de puissants électeurs. Mais l'alcoolisme est une hydre dont l'effroyable vitalité est à peine troublée par la suppression d'une ou deux têtes. Il faudrait pouvoir les trancher toutes d'un seul coup.

C'est à quoi tendent les vœux émis par l'Académie de Médecine (rapport de M. G. Ballet), de l'Académie des Sciences Morales et politiques (M. R. G. Lévy, de la Société de Biologie, de la Société philomathique, de celle d'Encouragement à l'Industrie, enfin de la Ligue de l'Enseignement où M. Joseph Reinach a prononcé un superbe discours sur ce sujet dans lequel sa compétence est célèbre.

Toutes ces sociétés savantes sont d'accord pour réclamer l'interdiction de la vente des apéritifs, la restriction du nombre des débits, l'abolition du privilège des bouilleurs de cru, l'application rigoureuse de la loi réprimant l'ivresse. (En fait, cette loi n'est jamais appliquée ; toujours les condamnations pour ivresse publique accompagnent d'autres condamnations, et on n'arrête pas un homme pour le seul motif qu'il est ivre).

Ne nous faisons pas d'illusion. Chacune de ces réformes est gigantesque, et aujourd'hui, dès la première tentative de réalisation pratique, on s'aperçoit non seulement que chacune rencontre des obstacles comme il était prévu, (un peu plus nombreux qu'il n'était prévu), mais encore que chacune, isolée, est presque insignifiante dans ses résultats. L'interdiction de l'absinthe, par exemple, à laquelle nous avons applaudi, n'a pas amené une gêne sensible au développement de l'alcoolisme ; *La Française* en a donné la semaine dernière des preuves impressionnantes. Quant à la limitation du nombre des débits, M. le député Bracke a clairement montré qu'elle est inefficace si elle n'est associée comme en Norvège à tout un système de mesures accessoires (rachat par l'Etat des débits de boissons, avec installation de gérants responsables des délits commis par les consommateurs, etc.) D'autre part, il est à peu près évident que le *nombre* des débits importe beaucoup moins que la quantité d'alcool qu'ils débitent. Ainsi, toujours d'après M. Bracke, il y a autant de débits dans la Loire que dans la Seine-Inférieure, et on consomme six fois plus d'alcool dans ce dernier département.

Les autres réformes, surtout la suppression du privilège des bouilleurs, auraient sans doute plus d'effet ; mais ce qu'il faut surtout, c'est qu'elles ne soient pas préconisées seulement par quelques militants. Il faut que la nation entière « mobilise » contre l'ennemi intérieur, avec le même élan, la même union sacrée qu'elle a apportés dans sa lutte contre l'envahisseur. Nous ne nous dissimulons pas que la guerre à l'alcool ne fait que commencer. Nous nous garderons de trop d'optimisme, quant à sa durée ; mais, avec la même persévérance que nos soldats, qui reprennent morceau par morceau le sol français, nous avancerons pas à pas vers la reconquête de l'âme française.

Alice Berthet.

L'exemple d'un roi. — On sait que le roi d'Angleterre a voulu que l'exemple de la tempérance partît de sa propre maison, et qu'il a interdit l'usage de toute boisson alcoolique à sa table. Cet exemple, immédiatement suivi par les membres du Cabinet, a fait plus pour la propagande anti alcoolique que tout ce qu'on a essayé jusqu'ici.

Ce qu'on sait peut-être moins, c'est qu'une influence féminine, celle de la Reine Sophie de Suède, ne serait pas étrangère à la décision du roi Georges. Ceci d'ailleurs n'en diminue en rien le mérite.

Une opinion de M. Jean Finot. — M. Jean Finot a publié dans *La Revue* du 15 avril, un article magistral qui ouvre la campagne anti-alcoolique de l'*Alarme* dans *La Revue*. M. Finot rappelle dans cet article celui qu'il a publié dans *Le Temps*, et où il demandait au Gouvernement d'interdire que des boissons alcooliques soient servies dans les débits aux mobilisés et aux femmes. Le dernier point appelle tout particulièrement l'attention des féministes et nous aimerions avoir à ce sujet l'opinion de nos lecteurs et de nos lectrices.

Les Héroïnes du Jour

A L'ORDRE DE L'ARMÉE

Nous avons signalé que **lady Dorothée Feilding** avait reçu du roi Albert, Ier la croix de l'ordre de Léopold. L'amiral commandant les fusiliers marins a cité, à son tour, à l'ordre de la brigade, dans les termes suivants :

« Le contre-amiral... cite à l'ordre du jour lady Dorothée Feilding, dame ambulancière de la Croix Rouge anglaise, pour avoir assuré l'évacuation de très nombreux blessés de la brigade, en donnant à tous, presque journellement, le plus bel exemple de mépris du danger et de dévouement. Par le présent ordre, la brigade tout entière adresse à lady Dorothée Feilding le témoignage de sa très grande reconnaissance et de son admiration. »

Lady Dorothée Feilding est la seconde fille de lord Denlingh et l'arrière petite-fille de Buckingham. Depuis bientôt sept mois, lady Dorothée Feilding, ambulancière de la Croix Rouge britannique, accompagna les troupes alliées, et notamment les fusiliers marins, sur les champs de bataille du Nord, à Gand d'abord, puis à Dixmude, à Nieuport à Furnes, etc., relevant les blessés sous le feu, les soignant au milieu des obus et des balles, risquant chaque jour sa vie avec un merveilleux courage, qui fait l'admiration de tous.

CITATIONS A L'ORDRE CIVIL

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Gouvernement porte à la connaissance du pays la belle conduite de :

Mlle Luigi, directrice de l'hôpital civil : a assuré avec le plus grand dévouement le service de l'hôpital, malgré le danger constant pendant l'occupation et depuis le commencement du bombardement.

Mlle Fouriaux, directrice d'école à Reims : a contribué avec le plus grand dévouement à l'évacuation de l'hôpital des Femmes de France au cours du bombardement.

Mlle Germaine Lenglet, d'Arras (Pas-de-Calais) : n'a cessé d'être, pour les soldats blessés hospitalisés à l'ambulance du Saint-Sacrement, une garde-malade attentive à soulager leurs douleurs.

Mlle Thérèse Lenglet, d'Arras (Pas-de-Calais) : remplit plus de cinq mois, à l'ambulance du Saint-Sacrement, son rôle d'infirmière volontaire avec un dévouement exemplaire.

Mlle Marie-Louise Gherbrant, d'Arras (Pas-de-Calais) : rien n'a pu ralentir le dévouement de cette jeune fille, qui s'est consacrée depuis le début de la guerre au soulagement des soldats blessés. Empressée auprès des malades, se chargeant parfois des besognes les plus pénibles dans les ambulances, son courage est digne des plus grands éloges.

MORTES AU CHAMP D'HONNEUR

Mme Yvonne Marie Séjournet, religieuse de l'ordre des Augustines, affectée aux salles militaires de l'hôpital mixte d'Orléans, morte d'une fièvre typhoïde contractée au chevet de ses malades. Enterrée avec les honneurs militaires.

ATTEINTES AU CHAMP D'HONNEUR

La princesse Gagarine-Stourdza est actuellement rétablie de la sérieuse maladie qu'elle avait contractée au chevet des malades d'un des hôpitaux-ambulances de Cannes.

Lady Paget, femme de l'ancien ministre de Grande-Bretagne à Belgrade, qui soigna avec une abnégation et un zèle admirables les blessés et malades serbes, — comme elle l'avait déjà fait au moment des guerres balkaniques, — a été atteinte, à Uskub, du typhus exanthématique. Elle est maintenant en voie de rétablissement.

On écrit de Nice que le général Pierrugues, gouverneur de Nice, s'est rendu à l'hôpital Saint-Roch pour faire une visite officielle à **Mme Jouan**, belle-sœur de M. Jacquemin, échevin de la ville de Bruxelles, et qui a été atteinte, en soignant jour et nuit nos blessés, de la grave maladie qui la retient depuis deux mois alitée dans cet hôpital.

UNE VEUVE

C'est **Mme Guillemard**, dont le mari a péri après avoir pris le premier des drapeaux conquis à l'ennemi.

M. Emile Beer, du *Figaro*, a conté ainsi une entrevue qu'il eut avec elle :

« Elle était garde-malade quand la guerre fut déclarée. Son mari partait sur le front. Son fils aussi. Elle s'engagea dans une ambulance de volontaires qui partait pour la Belgique. « Nous « étions des Français tous les trois, dit-elle dou- « cement ; il fallait faire son devoir. »

« Son mari est mort. Son fils aussi. Elle conte cet autre deuil d'une voix qui tremble, et tout bas : « Mulhouse, vous savez bien... Il en était. « On m'a dit : « Présumé mort. » Je n'en entends plus parler, c'est sûr. »

« Elle possédait auprès de Meaux une maisonnette qui était tout son bien, et dont elle avait fait une crèche. Les Allemands ont brûlé la maison. Il n'en reste que des cendres : « Pas même « des ruines, dit-elle. Rien... rien. »

« Ce sont des amis de la banlieue parisienne qui l'ont recueillie, « bien fatiguée, dame... » Au mois d'août, à Tirlemont, les Allemands sont entrés dans l'ambulance où elle était. Ils ont tué le médecin ; ils ont voulu tuer ses blessés ; elle s'est jetée au-devant d'eux pour les défendre ; alors ils l'ont battue et piétinée ; elle a reçu des coups de botte sur la figure : « Tenez, Mon- « sieur... » Elle lève sa voilette, montre son oreille déchirée, sa pauvre face balafrée, et retrousse des deux index sa lèvre supérieure : elle n'a plus de dents dans la bouche.

« — Mais ça ne fait rien, Monsieur. On sera vainqueur, pas ?

« Elle rabat sa voilette, me tend sa petite main sèche, et s'en va, réconfortée. »

Chronique des Œuvres et Institutions

Réunions de la Semaine.

— Dimanche 9 mai, à 3 heures, au Musée social, 5, rue Las Cases, assemblée générale de l'œuvre « Les Pupilles de la Guerre », créée par Mme Julie Henry-May, sous la présidence de Mme Jules Siegfried et de M. Ferdinand Dreyfus.

Dimanche 9 mai, à 5 heures, 84, rue de Grenelle, conférence de Foi et Vie : « L'Alsace et l'Allemagne, » par l'abbé Wetterlé.

Bibliothèque de la Guerre, à Lyon.

Il a été créé à Lyon, par les soins de la Municipalité et sous la présidence de M. Emmanuel Lévy, professeur à la Faculté de droit, adjoint au maire de Lyon, une bibliothèque dite « Bibliothèque de la guerre », chargée de recueillir les documents relatifs à la guerre, parus dans le monde entier.

Voici quelques unes des rubriques de cette organisation :

Publications officielles, périodiques, livres imprimés, brochures, poèmes, tracts, manifestes, prières, sermons, correspondances imprimées ou manuscrites, affiches, images, cartes postales, chansons, compositions musicales, photographies, etc.

Si nous voulons que des documents féministes soient conservés avec une sorte de caractère officiel, classés aussi et consultés plus tard, nous devons veiller à ce que la Bibliothèque de la Guerre les reçoive aussi nombreux que possible. Le Groupe Lyonnais a déjà envoyé quelques tracts. Ce n'est pas suffisant.

Nous serions reconnaissantes à toutes les féministes d'envoyer au siège de la Bibliothèque de la Guerre, Bibliothèque de la Ville de Lyon, tout ce qu'elles jugeront intéressant pour nos idées. — M. BLACHE-CALZAN, *secrétaire générale du Groupe lyonnais de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes.*

Mme Blache-Calzan ajoute le désir que la collection de *La Française* depuis la guerre soit envoyée à cette Bibliothèque. Nous nous empressons de le faire et remercions le Groupe lyonnais de l'U. F. S. F. de son intéressante communication.

Ecoles de mutilés.

Nous sommes heureux d'annoncer que M. Herriot, maire de Lyon, sénateur, a choisi pour diriger la première école de mutilés, fondée par lui à Lyon, une femme, Mme Edouard Monod. Nous savons, pour avoir vu travailler Mme Monod, toute la valeur de ce choix.

Il serait injuste de ne pas signaler que, après l'école de Lyon, d'autres se créent dans les conditions les plus méritoires. C'est ainsi que le Dr Guilleminot, chargé d'organiser à Bourges l'Institut de physiothérapie destiné à réduire au minimum les suites des blessures de guerre, a joint à cette lourde tâche la création de plusieurs écoles d'apprentissage pour les Mutilés. Au commencement de mars, un atelier avec 25 apprentis fonctionnait déjà à Bourges. Un autre était en formation à Dijon.

Association syndicale de la Presse étrangère.

Nous nous plaisons à signaler que, pour la première fois, actuellement une femme est à la tête de cet important groupement. C'est une suédoise distinguée, Mme Garling, qui signe Jean de Suède, correspondante à Paris du *Social-Demokraten* de Stockholm et du *Gateborgs Handelstidning*. Nous félicitons et remercions Mme Garling d'avoir mérité cette fonction, Mme Garling est, de plus, secrétaire de « l'Union des Journalistes scandinaves » qui s'est formée à Paris récemment. Nous savons qu'elle s'efforce de faire connaître en Suède tout ce qui peut être favorable à la France.

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR RÉGIME DIETETIQUE

FARINEUX MALTÉS et DIASTASÉS
pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison **BIGNON-PARIANI**. — Fondée en 1883
5, rue de l'Arcade, Paris, Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Comestibles étrangers
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIÈRES FANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour **Nourrices**
Bière de Table
Bière Fine pour **Soirées**
6, rue Guyot (Paris). — Téléph. : 513-82

HORS-D'ŒUVRE

Maison J. **PATIN** (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-58.
Cafés — Thés — Maté.
Variétés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en Province

J'OFFRE Conseils, Appui aux Familles, Avances sur successions et titres. Je facilite Prêts Hypothécaires et Vente d'immeubles en viager. Je négocie toutes Valeurs cotées ou non **(argent de suite)**. J'accepte recouvrements à forfait de créances ou effets de Commerce, et je renseigne gratuitement sur le moratorium. Georges HARMOIS 53, boulevard Voltaire, 119, Paris. Tél. Roquette 43-34. (28e an).

Le gérante : JANE MISME.

PARIS — IMP. CH. SCHLAEDER, 247, RUE SAINT-HONORÉ
ANGLE TOURNON, 20000

Faut-il créer des Ateliers municipaux pour le Travail à Domicile

Par Mme J. MEYER

Au cours du Congrès de l'U. F. S. F. qui eut lieu à Lyon, pendant les fêtes de Pentecôte 1914, M. le Maire de Lyon reçut les congressistes à l'Hôtel de Ville et, s'adressant plus particulièrement au groupe lyonnais, M. Herriot lui demanda sa collaboration pour la création d'un atelier municipal destiné à recevoir les travailleuses à domicile.

Le rapport ci-joint constitue une étude sur cette question.

Le travail à domicile, tel qu'il s'exerce aujourd'hui, ne crée pas à la femme la situation idéale que l'on a souvent présentée ; il est, au contraire, une source de misères et de dangers au point de vue économique et social : misères qui sont dues à l'insuffisance des salaires. On ne constate aucune tendance vers une amélioration des conditions actuelles ; bien au contraire, le mal s'aggrave chaque jour et le salaire des ouvrières à domicile subit une baisse constante.

Causes. — Si l'on recherche les causes de ces bas salaires on trouve :

1° La concurrence entre employeurs, qui entraîne l'exploitation d'une main d'œuvre inorganisée et leur permet de rester entièrement maîtres du règlement des salaires ;

2° La concurrence entre le travail libre et le travail fait dans les prisons, couvents, ouvroirs, etc., qui peut être exécuté à un prix inférieur ;

3° La concurrence qui s'établit entre ouvrières poussées par la lutte pour la vie, et la sous-concurrence faite par les entrepreneuses et les sous-entrepreneuses ;

4° Le salaire d'appoint : beaucoup de jeunes femmes, ne cherchant dans le travail qu'un appoint, se contentent d'un prix inférieur qui devient peu à peu le taux normal et les malheureuses qui ont besoin d'un salaire vital, sont obligées de se soumettre à un tarif réduit, si insuffisant soit-il ;

5° L'individualisme développé par l'isolement et la misère 1° entrave l'organisation des ouvrières, 2° fait que l'infériorité du salaire des travailleuses à domicile a non seulement une action directe sur l'ouvrière qui travaille chez elle, mais aussi des répercussions sur les salaires d'atelier ;

6° La division du travail forme trop d'ouvrières spécialisées qui ne sont jamais de très bonnes ouvrières, qui doivent sous peine de manquer de pain, accepter le travail à n'importe quel prix ;

7° L'apport immédiat que doivent faire les enfants après leur scolarité et le manque d'organisation de l'instruction professionnelle sont également des causes de l'infériorité des salaires.

Beaucoup de femmes recherchent le travail à domicile parce qu'il leur offre plus de facilités que le travail fait à l'atelier. Exemple : les mères qui ont des enfants à soigner, celles qui doivent tenir les repas prêts, les femmes seules, chétives, à qui leur santé ne permet pas un travail sans interruptions ; enfin, celles qui, ayant un parent malade ou infirme, ne peuvent s'éloigner de la maison une journée entière. Ces femmes ne peuvent pas se rendre à l'atelier ou à l'usine ; de plus, elles ne possèdent pas, pour la plupart, un métier pouvant s'exercer à la maison : elles apprennent, au petit bonheur, par l'intermédiaire d'une voisine ou d'une amie, quelque travail facile et peu rémunéré ; elles se contentent de peu au début, mais devenues plus habiles, elles ne peuvent trouver de l'ouvrage, les travailleuses augmentant chaque jour, ou, si elles en trouvent, elles doivent passer par une entrepreneuse.

Par le salaire réduit ou par le chômage, ou par la maladie conséquence du surmenage, les 2/3 des ouvrières à domicile sont à la charge de l'assistance publique (certaines même préfèrent se faire assister que de travailler à des prix dérisoires.

En effet, si le chômage se fait cruellement sentir dans le travail à l'atelier, il atteint plus gravement encore la travailleuse à domicile parce que, à l'atelier, le patron n'a pas intérêt à ce que son capital immobilisé (local, machines, etc.) reste improductif, tandis qu'à domicile, la travailleuse seule supporte les conséquences du chômage.

Conséquences des bas salaires. — Si l'infériorité des salaires a des conséquences économiques, elle a aussi des conséquences sociales par les dangers que présente le travail à domicile : ils sont multiples et graves.

1° La travailleuse ne pouvant assurer son existence par un travail normal, le prolonge indéfiniment : c'est ainsi que l'on voit de malheureuses femmes, travailler 18 heures par jour et plus.

2° Elle s'efforce d'obtenir un supplément de gain en faisant travailler ses enfants trop jeunes, le travail à domicile échappant à toute réglementation ;

3° Son alimentation est insuffisante pour entretenir ses forces épuisées par le surcroît de travail : pour ce même motif, elle ne peut observer les règles les plus élémentaires de l'hygiène ;

4° Obligée d'économiser sur son loyer, elle s'entasse avec les siens dans un logis réduit et insuffisamment aéré, qui crée pour elle et sa famille une morbidité et une mortalité très supérieures à la normale. Donc : le surmenage des enfants, la trop longue durée du travail dans des conditions anti-hygiéniques, l'insuffisance d'aération, d'alimentation, l'encombrement forment un ensemble de conditions qui, en affaiblissant l'organisme, facilitent le développement des maladies contagieuses. Un logis malpropre, inhabitable, conduit à l'alcoolisme ceux qui l'habitent et les prédispose à la tuberculose, deux fléaux modernes qui détruisent notre race.

Si la santé des travailleuses et de leur famille est compromise par les mauvaises conditions d'hygiène dans lesquelles elles vivent, le consommateur lui-même est gravement menacé par le travail exécuté dans les taudis. En effet, entre la population ouvrière et les autres parties de la population il existe une solidarité effective ignorée de la plupart : les maladies infectieuses passent du taudis au logis somptueux. Par exemple : la maladie la plus répandue chez l'ouvrière à domicile est la tuberculose pulmonaire ; les couturières, lingères, les ouvrières et ouvrières en fourrures y sont particulièrement exposées. Un cambon de bacilles est chargé le boa précieux qui cache la bouche de la dame élégante ? Et le jouet que l'enfant porte constamment à sa bouche ? Les phtisiques travaillent jusqu'à leur dernier jour, et c'est pendant des années qu'ils contaminent tout ce qui sort de leurs mains. Les possibilités de contamination sont d'autant plus nombreuses que souvent un objet passe entre plusieurs mains avant d'être terminé. Pour ne parler que de la propagation de la tuberculose, que l'on s'imagine ceci : Une ouvrière couturière, malade, penchée sur son travail, tousse ; chaque quinte de toux projette autour d'elle une pluie de bacilles virulents qui se renouvelle constamment sur l'objet en travail. Ses mains, qui le manipulent, contiennent de très nombreux microbes. Une fois confectionné, le vêtement est littéralement imprégné de germes infectieux qui peuvent s'y conserver longtemps. Le porteur de ce vêtement pourra donc être contaminé, soit par contact direct, soit par inhalation (dangers que présente l'usage de la voilette). La contagion paraît plus triste encore quand elle a pour véhicule le jouet d'enfant. La tuberculose atteint de préférence l'enfant, elle le tue brutalement par la phtisie aiguë ou la méningite, l'estropie par diverses autres manifestations ou se niche sournoisement dans son organisme pour y créer la phtisie pulmonaire quand viendra l'âge adulte. Le producteur par la misère, le consommateur par la contagion, meurent victimes du travail à domicile. La misère n'engendre pas que des maux physiques : elle dégrade l'individu en l'affaiblissant moralement et intellectuellement, et la dégénérescence, la criminalité, la prostitution vont croissant et créent un grave péril pour la nation. C'est une souffrance de toute une classe qui est en jeu, mais l'intérêt de la collectivité.

(*A suivre.*)

Courrier des Lecteurs

Il ne peut être répondu par poste qu'aux lettres contenant un timbre.

Mme Fresnois. — Avons bien en temps voulu fait suivre votre lettre à Mme Gemahling.

DEMANDES DE NUMÉROS

Nous prions nos lecteurs de vouloir bien noter qu'à partir du 30 juin 1915, les exemplaires de « La Française » parus en 1914 seront vendus un franc l'exemplaire, comme le sont déjà ceux des années précédentes.

Jusqu'à cette date ils seront expédiés au prix de 0.10 en France et 0.15 à l'Etranger ; recommandation en plus 0.10 pour la France, 0.25 pour l'Etranger, pour les numéros parus jusqu'au 31 juillet 1914.

Ceux parus depuis la guerre jusqu'au 31 décembre 1914, à raison de 0.25 pour la France, 0.30 pour l'Etranger.

Les numéros de 1915 demandés par poste valent 0.10 l'exemplaire, franco France, 0.15 franco Etranger.